



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 07 Juillet 2010

Date de la convocation 28 Juin 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges Brassens Clermont l'Hérault
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M. Mathieu Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GAROFFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile,  M.FABREGUETTES Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.BARON Bernard, M GOUTTES Gérard, M.DIDELET Serge,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS</b> : M VIALA Daniel,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard, Mme DJUROVIC Aleksandra, M.MERCET Pierre,  <b>PERET</b> : M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.VIDAL Eric,</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> M.MONTAGNÉ Thierry à M.SATGER Jean-Noël; M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ; M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain ; M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier ; M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.LIEB à M.BARDEAU Francis; M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine.		

### Objet : Agenda 21- Règles de la concertation

Monsieur SATGER rappelle aux membres du conseil que par délibération du Conseil Communautaire, en date du 17 septembre 2008, la Communauté de Communes du Clermontais a officialisé son engagement en faveur du développement durable, en choisissant de mettre en place son Agenda 21.

Cette démarche consiste en l'élaboration d'un programme d'actions de développement durable sur le territoire, qui nécessite l'implication de tous les acteurs du territoire.

Un agenda 21 prend en compte, dans ses différentes actions, les 3 piliers du développement durable qui sont l'économie, le social et l'environnement.

Un agenda 21 repose également sur 5 finalités essentielles auxquelles doivent contribuer les actions et projets de développement durable :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations
- L'épanouissement des êtres humains et la qualité de vie
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Il retient aussi 5 éléments déterminants de démarche indispensables pour mener à bien de tels projets :

- Une stratégie d'amélioration continue
- La transversalité des approches
- La participation des acteurs
- L'organisation du pilotage
- L'évaluation partagée

La mise en place d'un Agenda 21 doit suivre une procédure définie dans le cadre national de référence établi par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer :

- La première étape consiste en un état des lieux ou **diagnostic du territoire**, qui permet de répertorier les actions existantes sur le territoire, d'identifier les acteurs, les forces et les faiblesses du territoire et de l'action publique.
- La seconde phase est celle de la **concertation**. La démarche Agenda 21 repose sur l'adhésion de l'ensemble des élus et des services communautaires, ainsi que sur celle des habitants, usagers, associations, commerçants, entreprises...
- A l'issue de cette phase, un **plan d'actions** sera proposé aux élus pour être débattu, et puis une version définitive sera soumise au vote du Conseil Communautaire. Ce plan d'actions précisera les actions que la Communauté de Communes du Clermontais s'engage à mettre en place dans différents domaines, à court, moyen ou long terme et quel budget sera consacré à ces différentes actions.
- Tout au long de cette démarche, une procédure d'évaluation des actions sera mise en place.

**L'appel à reconnaissance** auprès de l'Etat est possible à l'issue de cette procédure. Cela permet à la collectivité d'obtenir un label national, le label Agenda 21 local, décerné par le Ministère en charge du développement durable.

Entre 2009 et 2010, la CCC a accueilli 2 stagiaires pour une période de 5 mois chacune, afin de réaliser l'état des lieux des actions mises en place sur le territoire, et de poursuivre le travail sur les différentes phases de l'Agenda 21 ou actions déjà en cours.

Plusieurs actions sont déjà en place sur le territoire :

- L'opération « **le tri, en vacances aussi** » a permis de mettre en place le tri sélectif dans 4 campings volontaires du Clermontais,
- Le programme « **éco-établissements** » permet aux établissements scolaires volontaires et aux pôles de loisirs de mettre en place des actions d'éducation au développement durable avec l'association Demain La Terre !
- Une formation du personnel avec le CNFPT et la DIFED au développement durable et à l'Agenda 21 a été organisée courant juin
- Une étude pour la mise en place d'un schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables est actuellement en cours.

Afin d'aller plus loin dans la démarche, Monsieur SATGER propose au Conseil Communautaire de valider le principe de la concertation avec la population et d'adopter les règles de fonctionnement de la dite concertation ci-joint en annexe, afin que celle-ci se déroule dans les conditions optimales.

Entre le mois de septembre et le mois de décembre 2010, 6 réunions de concertation, appelées **Ateliers 21**, pourraient avoir lieu dans différents lieux emblématiques du territoire. Ces ateliers permettraient d'aborder plusieurs thématiques essentielles :

- L'écoresponsabilité, l'affaire de tous
- Aménagement, mobilité et énergie
- Le développement économique et le tourisme local,
- La valorisation des espaces et produits locaux,
- Solidarité, bien être et cadre de vie,
- La gestion de l'eau et des déchets.

Une réunion de clôture de ces ateliers et de synthèse des travaux aura lieu.

La population, les entreprises, associations, établissements scolaires seront conviés à ces réunions. Les lieux et dates de ces réunions sont encore à établir.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

**VALIDE** le principe de la concertation avec la population ?

**ADOpte** les règles de fonctionnement de la dite concertation ci-joint en annexe, afin que celle-ci se déroule dans les conditions optimales.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.